

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité



Département de la Marne
Canton EPERNAY 1
Commune de DIZY

ARRÊTÉ N°1.2025/44

Envoyé en préfecture le 20/03/2025
Reçu en préfecture le 20/03/2025
Publié le 20/03/2025
ID : 051-215101940-20250319-1202544-AI

ARRÊTÉ
PORTANT AUTORISATION DE FONCTIONNEMENT
D'UN ÉTABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC

HOTEL CAMPANILE
70 IMPASSE LES TERRES ROUGES
51530 DIZY

Le Maire de DIZY,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales L.2212.1 et L.2212-2,
Vu le décret n°95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission départementale des sécurité et d'accessibilité,
Vu la circulaire du 22 juin 1995 relative aux commissions départementales de sécurité et d'accessibilité,
Vu le Code de la Construction et l'Habitation, articles R143-7 à R143-47,
Vu l'arrêté du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public (ERP),
Vu l'arrêté préfectoral du 2 décembre 2016 portant règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie (RDDECI) de la Marne,
Vu l'arrêté du 25 octobre 2011 modifié portant approbation des dispositions particulières du type 0 (Hôtels et pensions de famille),
Vu la visite période du 17/02/2025,
Vu l'avis favorable émis par la Commission Consultative de Sécurité et d'Accessibilité en date du 11/03/2025,

ARRÊTÉ

Article 1 : L'établissement dénommé Hôtel Campanile de **type 0** de **4ème catégorie**, sise **70 impasse Les Terres Rouges - 51530 DIZY**, est autorisé à fonctionner.

Article 2 : L'effectif maximum du public est fixé à 132 personnes pour l'hôtel.

Article 3 : L'avis relatif au contrôle de sécurité doit être affiché d'une façon apparente, près de l'entrée.

Article 4 : Nonobstant la présente autorisation, l'exploitant est expressément tenu de se conformer dans les délais prévus aux prescriptions du procès-verbal de la Commission de Sécurité annexé à cet arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Sous-Préfet d'Epernay,
- Gendarmerie d'AY-CHAMPAGNE,
- Hôtel Campanile.

Fait à DIZY, le 19 mars 2025
M. le Maire
Antoine CHIQUET

COMMISSION DE SÉCURITÉ DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉPERNAY

Épernay, le 11/03/2025

SDIS de la Marne
Groupement Gestion des Risques
Service prévention
Code Ets
210E00005
N° de dossier
PV-V2024.0801
Affaire suivie par
Lieutenant HOUDELET Frédéric

PROCÈS VERBAL
de la Visite Périodique
en date du 17/02/2025

Objet :

Visite Périodique

Référence réglementaire :

GE4

Référence urbanisme :

Nom ou raison sociale :

HÔTEL CAMPANILE

Activité :

Hôtels

Adresse complète :

LOT LES TERRES ROUGES
51530 DIZY

Téléphone :

03.26.55.33,66

Nom de l'exploitant :

Mme Isabelle BLONDELLE



MEMBRES PRÉSENTS :

M. Bernard ROUSSEAU, Adjoint au Maire de DIZY
Lieutenant HOUDELET Frédéric, préventionniste, représentant le DDSIS
Major LEDOUBLE, représentant la gendarmerie

ASSISTAIENT A LA VISITE :

Mme Isabelle BLONDELLE, directrice de l'établissement

Le groupe de visite était réuni ce jour pour effectuer la visite de sécurité périodique de l'établissement. Lors de la dernière visite, en date du 14/02/2022, un avis Favorable au fonctionnement avait été émis par la COMMISSION DE SÉCURITÉ DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉPERNAY.

Le responsable de l'établissement informe les membres du groupe de visite qu'aucuns travaux n'ont été réalisés depuis la dernière visite.

DESCRIPTION DE L'ÉTABLISSEMENT :

L'établissement, de type R+1+combles aménagés, comprend :

Combles : appartement de fonction (directeur), studio de fonction (directeur adjoint)
R+1 : 30 chambres
RDC : 28 chambres, chauffage gaz (P > 70 kW), local électrique et local lingerie.

NOTA :

Sur site se trouve également un restaurant isolé à simple RDC pouvant accueillir 160 personnes et classé en 5ème catégorie.



HISTORIQUE :

05/2003 : Permis de construire N°21003S1004 - Avis favorable de la SCD du 31/07/2003
01/2004 : Autorisation de travaux N°21004S6003 - Avis favorable de la SCD du 13/05/2004
05/2004 : Permis de construire N°21004S1005 - Avis favorable de la SCD du 12/08/2004
14/05/2004 : VR04 - Avis favorable de la SCD du 10/06/2004
27/03/2007 : VP07 - Avis défavorable de la CSA du 21/05/2007
22/02/210 : VP10 présidée - Avis favorable
11/02/2013 : VP13 - Avis favorable de la CSA du 26/02/2013
01/02/2016 : VP16 - Avis défavorable de la CSA du 02/03/2016
03/2016 : AT N°21016S0002 - Avis favorable de la SCD du 31/03/2016
16/08/2017 : VR de l'AT N°21016S0002 - Avis favorable de la SCD du 31/08/2017 et favorable au fonctionnement

07/01/2019 : VP19 - Avis favorable de la CSA du 02/03/2019
 14/02/2022 : Avis favorable au fonctionnement

EFFECTIFS-CLASSEMENT :

L'effectif maximum du public admissible se décompose de la façon suivante :

Niveau, activité	Surface accessible au public	Taux d'application	Effectif public	Effectif personnel	Total
RDC à R+1 Chambres	47 chambres DUO 2 chambres familiales 6 chambres TRIPLE (lit enfant) 3 chambres TRIPLE	2 pers/ch 4 pers/ch 3 pers/ch 3 pers/ch	97 8 18 9	10	142

Compte tenu de l'activité et de l'effectif, cet établissement est de **TYPE(S) O** de 4ème catégorie.

RÈGLEMENTATION APPLICABLE :

- Code de la Construction et de l'Habitation, articles R143-1 à R143-47
- Arrêté préfectoral du 2 décembre 2016 portant règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie (RDDECI) de la Marne.
- Arrêté du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public (ERP).
- Arrêté du 25 octobre 2011 modifié portant approbation des dispositions particulières du type O (Hôtels et pensions de famille).

VISITE DE L'ÉTABLISSEMENT :

Bilan relatif à la tenue à jour du registre de sécurité et aux contrôles des installations techniques

Type d'information	Vérificateur	Date	Observations
PAC électrique air/eau	A2C	02/2024	Observation
Chaudières murales (2)	IDEX	31/07/2024	RAS
Ramonage	IDEX	31/07/2024	RAS
Électricité	VERITAS	04/04/2024	RAS (observations levées le 10/02/2025 par MC ELEC)
Éclairage de sécurité	IPSI	21/08/2024	RAS
Moyens de secours :			
-extincteurs	DESAUTEL	27/01/2025	RAS
Équipement d'alarme type 1 SSI de catégorie : A -temporisation : 4mm	IPSI	17/04/2024	RAS
Asservissements (SSI ou SDAD)			
SSI – triennale O.A.	VERITAS	24/11/2024	RAS
Service de sécurité incendie			
Formation du personnel MS	DESAUTEL	27/01/2025	RAS
Formation du personnel SSI			
Exercice d'évacuation	INTERNE	23/11/2024	RAS
Plan d'intervention			Affiché

Contrôle de la suite donnée aux prescriptions de la visite périodique :

N°	Règlement	Prescriptions
1	- CO 28	Remettre en état la porte CF de la lingerie Prescription levée : par le groupe de visite

Essais réalisés au cours de la visite :

Essais d'accessibilité	Satisfaisant
Essais de coupure générale	Satisfaisant
Essais d'éclairage d'évacuation	Satisfaisant
Essais d'éclairage d'ambiance	Satisfaisant
Essais du système de sécurité incendie :	
- Détecteurs	Satisfaisant
- Déclencheurs manuels	Satisfaisant
- Alarme générale	Satisfaisant
- Temporisation	Satisfaisant (4mm)
Essais des asservissements :	
- Fermeture des portes de recoupement	Satisfaisant
Essai des systèmes d'alerte :	
- Téléphone urbain	Satisfaisant

CONSTATATIONS/ANALYSE DE RISQUES :

Au cours de la visite, les essais réalisés ont mis en exergue un bon fonctionnement des équipements concourants à la mise en sécurité de l'établissement en cas d'incendie. Les contrôles et les vérifications font part d'un suivi régulier de son exploitant.

L'éclosion d'un feu dans cet établissement est faible mais reste probable. Le premier risque d'incendie résulterait d'un acte de malveillance ou de négligence. Le développement de l'incendie ne sera pas aggravé. La propagation serait limitée par la présence d'un cloisonnement traditionnel et la desserte des chambres par une coursive extérieure menant à deux escaliers

En fonctionnement normal, l'établissement ne met pas en exergue de risque pour les usagers. L'évacuation sûre et rapide des occupants est garantie. Toutefois, l'exploitant devra lever l'ensemble des prescriptions émises dans le présent rapport.

PRESCRIPTIONS :

N°	Règlement	Prescriptions
1.	CH 58 CO 28	Compléter l'isolement du local chaufferie par l'ajout d'un ferme porte sur la porte CF
2.	CO 28	Compléter l'isolement du local « lingerie » par l'ajout d'un ferme porte sur la porte CF
3.	MS 67	Assurer la formation du personnel concernant les conditions d'exploitation de l'équipement d'alarme incendie (reconnaissance du signal d'alarme, consignes d'évacuation) et sur les caractéristiques de la levée de doute compte tenu de la mise en place d'une temporisation

-oOo-

COMMISSION DE SÉCURITÉ DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉPERNAY

-oOo-

AVIS RELATIF AUX RISQUES D'INCENDIE ET DE PANIQUE DANS LES E.R.P.

-oOo-

Séance du 11/03/2025

Objet : Visite Périodique
Établissement : HÔTEL CAMPANILE
Adresse complète : LOT LES TERRES ROUGES
51530 DIZY
Date de la visite : 17/02/2025

Après avoir pris connaissance du dossier et entendu le rapporteur, les membres de la Commission de Sécurité :

- formulent un avis **Favorable** au fonctionnement de cet établissement
- approuvent les prescriptions

Épernay, le 11/03/2025

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général
de la sous-préfecture d'Épernay,



Bertrand GALLANT

Le procès-verbal comporte 5 pages et 3 prescriptions.